



COMITE SYNDICAL DU SYMALIM

Vendredi 16 octobre 2020 – 14h30

PROCES-VERBAL

Le Comité syndical du SYMALIM s'est réuni au siège du Syndicat, le vendredi 16 octobre à 14h30 à l'hôtel de Ville de Meyzieu.

Liste des présent·e·s :

nombre de vote /délégué.e

MÉTROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5 + 5
	MME DEHAN	5
	MME FAUTRA	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5 + 5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AIN	M. GAITET	4
CCMP	M. GIRARD	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME GOUST	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3 + 3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3 + 5
JONAGE	M. BARGE	2

MIRIBEL	MME DESCOURS-JOUTARD	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	M. DESBROSSES	1
NEYRON	M. VINCENT	1
NIEVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir :

Mme Fautra à M. Quiniou
Mme Gersperrin à Mme. Creuze
M. Gomez à M. Fischer

Participaient également à la réunion :

SYMALIM : Mme Sibué, Mme Grangeon, Mme Tourvieille
Centre des finances de Meyzieu : M. Castelain

Métropole de Lyon : M. Sabatier

Madame Catherine CREUZE, Présidente du SYMALIM, ouvre la séance à 14h50 après vérification du quorum.

Approbation du procès-verbal du 17 septembre 2020

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2020-041 Modification des représentants du Conseil Départemental de l'Ain

Le Comité Syndical prend acte des nouvelles désignations du Conseil Départemental de l'Ain désignant Monsieur Jean-Pierre GAITET (délégué titulaire) et Madame Elisabeth LAROCHE (déléguée suppléante).

2020- 042 Modification du bureau exécutif du comité syndical

Madame la Présidente donne la parole à Mme SIBUE-ALLART qui présente les modifications issues du changement de représentation du Conseil Départemental de l'Ain.

Madame DESCOURS-JOUTARD, en tant que membre suppléante de l'assemblée, s'interroge sur la répartition Ain/Rhône des postes de vice-présidences et rappelle que sous l'ancien mandat la répartition était plus égalitaire avec 4 vice-présidences attribuées à des élus issus du Département de l'Ain.

Madame CREUZE répond que ces attributions ont fait l'objet de discussion politique préalable et qu'il s'agit d'attribuer les vice-présidences en fonction des compétences et des besoins du territoire, et non de leur département d'origine. Elle rappelle que l'important est l'implication au sein du Bureau syndical, dont la composition est encadrée par les statuts.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le **Comité syndical** :

- **PREND ACTE** de la démission de Monsieur Jean-Yves GIRARD en tant que membre du bureau syndical.
- **ELIT** Monsieur Jean-Pierre GAITET membre du Bureau Syndical du Symalim en tant que représentant du Département de l'Ain en remplacement de Madame Caroline TERRIER
- **ELIT** Madame Caroline TERRIER en tant que représentante de la Communauté de Communes de Miribel et Plateau (CCMP) en remplacement de Monsieur Jean-Yves GIRARD.
- **APPROUVE** l'attribution d'une vice-présidence à Monsieur GAITET d'une part et à Madame Caroline TERRIER d'autre part (ce qui maintient l'effectif à 7).
- **APPROUVE** la composition du Bureau Syndical compte tenu des désignations ci-dessus, récapitulées ci-après par ordre alphabétique :
 - Pierre ATHANAZE (vice-président)
 - Alain BRISSARD (secrétaire)
 - Catherine CREUZE (présidente)
 - Frédéric DESBROSSES (secrétaire)
 - Matthieu FISCHER (vice-président)
 - Jean-Pierre GAITET (vice-président)
 - Pierre GOUBET (secrétaire)
 - Victoire GOUST (vice-présidente)
 - Jean-Michel LADOUCE (secrétaire)
 - Christophe QUINIOU (vice-président)
 - Caroline TERRIER (vice-présidente)
 - Matthieu VIEIRA (vice-président)

2020- 043 Vice-présidences : délégations et ordre du tableau

Madame la Présidente présente l'ordre du tableau proposé ainsi que les délégations afférentes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le **Comité syndical** :

- **PROCLAME** l'ordre du tableau suivant, et **PREND ACTE** pour chaque vice-président-e de la délégation qui lui est consentie par la Présidente et qui fera l'objet d'un arrêté nominatif spécifique.

1er vice-président :	Matthieu VIEIRA	(Accessibilité et mobilités)
2ième vice-président :	Pierre ATHANAZE	(Politique globale de l'eau)
3ième vice-présidente :	Caroline TERRIER	(Ressources)
4ième vice-président :	Christophe QUINIOU	(Qualité d'accueil)
5ième vice-présidente :	Victoire GOUST	(Eco-citoyenneté)
6ième vice-président :	Matthieu FISCHER	(Biodiversité, espaces naturels et agricoles)
7ième vice-président :	Jean-Pierre GAITET	(Tranquillité sécurité médiation)

2020- 044 Création des commissions thématiques du comité syndical du SYMALIM

Madame la Président présente le rôle des commissions thématiques et informe que suite à l'avis du Bureau, il est proposé que les commissions thématiques soient ouvertes à l'ensemble des membres titulaires et suppléant-e-s du Symalim.

Monsieur QUINIOU souhaiterait que des créneaux préférentiels soient définis pour l'organisation des séances du Symalim afin de permettre au maximum d'élu-e-s d'être présent-e-s. Les commissions thématiques sont en effet souvent désertées non pas par manque de volonté mais du fait de problème de disponibilités.

Madame SIBUE-ALLART propose qu'un sondage soit envoyée aux élu-e-s en ce sens.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le **Comité syndical** :

- **CRÉE** trois commissions thématiques pour la durée du mandat, qui se réuniront de façon récurrente, à savoir :
 - Commission thématique « Accessibilité » (Président : Matthieu VIEIRA)
 - Commission thématique « Eco-citoyenneté » (Présidente : Victoire GOUST)
 - Commission thématique « Biodiversité, espaces naturels agricoles » (Président : Matthieu FISCHER)
- **CRÉE** deux commissions « ad hoc » avec des objets plus spécifiques qui se tiendront plus ponctuellement, à savoir :
 - Commission spéciale prospective financière et évolution des statuts (Présidente : Caroline TERRIER)
 - Programmation annuelle des investissements (Président : Christophe QUINIOU)
- **APPROUVE** les conditions de fonctionnement ci-avant exposées.

2020- 045 Désignation des membres de la commission d'appel d'offres du SYMALIM (CAO)

Madame la Présidente présente cette commission et au vu d'échanges préalables, soumet une liste de candidat-e-s.

Présidence : la Présidente du Symalim

Titulaires :

Caroline TERRIER

Matthieu VIEIRA

Jean-Michel LADOUCE

Jean-Claude RAY

Sergio MANCINI

Suppléant-e-s :

Christophe QUINIOU

Anne REVEYRAND

Jean-Pierre GAITET

Pierre ATHANAZE

André VINCENT

Elle précise que les suppléant-e-s ne sont pas des membres de droit mais ont vocation à remplacer les membres de droit empêchés. Un membre titulaire est remplacé par le-la premier-e des suppléant-e-s.

Monsieur THIEBAUT souhaite candidater à cette commission.

Madame TERRIER lui cède sa place.

Il est alors proposé que la Présidence de la CAO soit ainsi modifiée : la Présidente du Symalim ou son/sa représentant.e. Cette dernière est la vice-présidente aux Ressources, Mme Caroline TERRIER, ayant les marchés publics dans sa délégation.

Monsieur VINCENT souhaite présenter sa candidature en tant que titulaire.

M. VIEIRA lui cède sa place et devient ainsi suppléant.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **CRÉE** la commission d'appels d'offres à titre permanent, unique pour la durée du mandat
- **APPROUVE** les conditions de fonctionnement et d'élection ci-dessus exposées,
- **DESIGNE** en qualité de Présidente de la commission d'appel d'offres : la Présidente du Symalim ou sa représentante, la vice-présidente aux Ressources,
- **DESIGNE** en qualité de titulaires de la commission d'appel d'offres :
 - André VINCENT
 - Jean-Michel LADOUCE
 - Jérémie THIEBAUT
 - Sergio MANCINI
 - Jean-Claude RAY

- **DESIGNE** en qualité de suppléant·e·s de la commission d'appel d'offres :

Matthieu VIEIRA
Christophe QUINIOU
Anne REVEYRAND
Jean-Pierre GAITET
Pierre ATHANAZE

**2020-046 Création d'une Commission Consultative pour les Services Publics Locaux (CCSPL) –
élection des conseillers syndicaux membres et désignation des représentants
d'associations locales**

Madame la Présidente présente cette commission et au vu d'échanges préalables, soumet une liste de candidat·e·s.

Le nombre de personnes devant constituer la CCSPL n'étant pas arrêté par les textes, elle **propose de fixer à 5 le nombre** de membres de l'assemblée délibérante soit 5 titulaires et 5 suppléant·e·s et **à 13 le nombre d'associations locales**.

Comme pour la CAO, les suppléant·e·s ne sont pas des membres de droits mais ont vocation à remplacer les membres de droit empêchés.

Titulaires proposé·e·s:

Catherine CREUZE, en tant que Présidente du Symalim
Caroline TERRIER, en tant que VP Ressources
Christophe QUINIOU, en tant que VP Qualité d'accueil
Alain BRISSARD, en tant que membres du Bureau Syndical
Victoire GOUST, en tant que VP éco-citoyenneté

Pour les suppléants, il n'y a pas de candidat·e à ce stade, la désignation de suppléant·e·s étant une possibilité mais pas une obligation.

Concernant les associations invitées à la CCSPL, il est **proposé de fixer leur nombre à 13 et de reprendre les associations présentes lors de la CCSPL sous le mandat précédent**.

Soit les associations suivantes :

1. *FRAPNA – Région Auvergne Rhône Alpes*
2. *LPO Région Auvergne Rhône Alpes*
3. *Fédération Départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique*
4. *UFCR Que Choisir - Lyon Métropole & Rhône*
5. *UFCR Que Choisir – Ain*
6. *APAJH Rhône*
7. *APAJH Ain*
8. *UDAF Rhône*
9. *UDAF Ain*
10. *CROS Auvergne- Rhône-Alpes*
11. *Comité régional de Sports pour tous*
12. *La Biennale de Lyon*
13. *AF3V*

Madame REVEYRAND est intéressée pour s'inscrire sur la liste des membres de l'assemblée délibérante.

M. QUINIOU propose d'ajouter à la liste les Fédérations départementales de Chasse Ain et Rhône, ainsi que l'association « Ville à vélo », qui pourrait être complémentaire de l'AF3V.

Madame DEHAN demande s'il ne faudrait pas alors aussi une association qui contre-carrerait les Fédération de Chasse.

Les autres membres du comité estiment que ce n'est pas utile car il ne s'agit pas d'une instance de concertation sur les usages du Grand Parc.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **CRÉE** la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour la durée du mandat
- **APPROUVE** les conditions de fonctionnement ci-dessus exposées.
- **DESIGNE** en qualité de membres de la commission consultative des services publics locaux, par ordre alphabétique :

Alain BRISSARD
Catherine CREUZE
Victoire GOUST
Christophe QUINIOU
Anne REYVERAND
Caroline TERRIER

- **DESIGNE** les associations membres de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL), à savoir :

France Nature Environnement – Région Auvergne Rhône Alpes (ex-FRAPNA)
LPO Région Auvergne Rhône Alpes
Fédération Départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
UFCR Que Choisir - Lyon Métropole & Rhône
UFCR Que Choisir – Ain
APAJH Rhône
APAJH Ain
UDAF Rhône
UDAF Ain
CROS Auvergne- Rhône-Alpes
Comité régional de Sports pour tous
La Biennale de Lyon
AF3V
La Ville à Vélo
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ain
Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon

2020-047 Désignation des représentants du Symalim au Comité de suivi de la délégation de service public « Exploitation et animation du Grand Parc et gestion de la piste modes doux de l'Anneau bleu sur les berges du Canal de Jonage »

Madame la Présidente présente le rôle de ce Comité de suivi.

L'article 30 de la DSP ne précisant pas le nombre de représentant-e-s du Symalim, elle propose de le fixer à 5.

En l'absence de condition de quorum, il ne semble pas opportun d'établir une liste de suppléant-e-s.

Aux vues d'échanges préalables, elle soumet une liste de candidat-e-s :

Alain BRISSARD
Catherine CREUZE
Victoire GOUST
Christophe QUINIOU
Caroline TERRIER

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **DESIGNE** en tant que représentant·e-s du Symalim au sein du comité de suivi de la délégation de service public, par ordre alphabétique :

Alain BRISSARD
Catherine CREUZE
Victoire GOUST
Christophe QUINIOU
Caroline TERRIER

2020-048 Désignation d'un représentant du SYMALIM à l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise

Madame la Présidente explique que le Symalim est adhérent à l'Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. Il est représenté au sein de l'Assemblée générale, au sein du 3^{ème} collège.

Depuis l'adhésion il est d'usage que le/la Président·e du Symalim soit désigné·e comme représentant·e.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **DESIGNE** Madame Catherine CREUZE, Présidente du Symalim, en tant que représentante du Symalim à l'assemblée générale de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.

2020-049 Désignation d'un représentant du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage (SYMALIM) à la Commission Locale de l'Eau

Madame la Présidente explique que le Symalim est membre de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et est représenté par 1 représentant·e.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) est chargée de l'élaboration de la mise en œuvre et du suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la nappe de l'est lyonnais. C'est une assemblée délibérante et un véritable centre d'animation, de débat et d'arbitrage entre différents acteurs.

En tant que vice-président du Symalim sur la gestion de l'eau, elle propose de désigner Monsieur ATHANAZE comme représentant à cette Commission.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **DESIGNE** Monsieur Pierre ATHANAZE, Vice-président à la politique globale de l'eau, en tant que représentant du Symalim à la Commission locale de l'eau.

2020-050 Désignation d'un représentant du Symalim à Europarc

Madame la Présidente explique que le Symalim est membre de la Fédération Europarc (anciennement FédéNatur).

La Fédération EUROPARC est un réseau du patrimoine naturel et culturel de l'Europe. La Fédération œuvre pour améliorer la gestion des aires protégées en Europe grâce à la coopération internationale, à l'échange d'idées et d'expériences et en influençant les politiques.

Il est précisé que cette délibération n'est pas nécessaire juridiquement mais est prise dans le but de bien acter avec l'ensemble du Comité syndical les rôles et représentations de chacun.

Elle se propose en tant Présidente du Symalim d'être la représentante du Syndicat à cette assemblée et propose Madame GOUST en tant suppléante au sein d'Europarc. Selon les thématiques abordées, d'autres vice-président-e-s du Symalim pourront être associé-e-s aux conférences.

M. RAY est intéressé pour être suppléant à la place de Mme GOUST, qui propose de lui céder sa place.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **le Comité syndical :**

- **DESIGNE** Madame Catherine CREUZE en tant que représentante et Monsieur Jean-Claude RAY en tant que suppléant du Symalim au sein d'Europarc. Selon les thématiques abordées, d'autres vice-président-e-s du Symalim pourront être associé-e-s aux conférences.

2020-051 Désignation d'un représentant du Symalim au sein des instances liées à la « ViaRhôna »

Mme la Présidente explique ce qu'est la ViaRhôna. Cette véloroute est complètement aménagée et jalonnée sur notre territoire (canal de Jonage et Grand Parc) et L'atol' est labellisé « Accueil vélo ».

Son développement, son aménagement et sa mise en tourisme sont menés dans le cadre de comités d'itinéraires aux différentes échelles (régionale, inter-régionale) et plus localement au sein du Collectif Lyon-Genève qui regroupe collectivités, offices du tourisme et acteurs privés.

Le sujet étant en lien avec la mise en tourisme (délégation de Mme GOUST) et la mobilité douce (délégation de M. Vieira), elle propose ces deux représentants, comme respectivement titulaire et suppléant aux instances de la ViaRhôna.

Il est précisé que cette délibération n'est pas nécessaire juridiquement mais est prise dans le but de bien acter avec l'ensemble du Comité syndical les rôles et représentations de chacun.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **le Comité Syndical :**

- **DESIGNE** Madame Victoire GOUST, Vice-présidente à l'éco-citoyenneté, en tant que représentante titulaire et Monsieur Matthieu VIEIRA, Vice-président à l'accessibilité et aux mobilités, en tant que représentant suppléant du Symalim au sein des comités d'itinéraires et tous groupes de travail concernant la ViaRhôna.

2020-052 Désignation d'un représentant du Symalim au sein de l'association foncière Vaulx-en-Velin / Décines

Madame la Présidente explique que le Symalim, en tant que propriétaire de terrains en zone maraichère, adhère à l'association foncière qui a été constituée au moment du remembrement des terrains agricoles.

Historiquement, l'association gérait et entretenait les chemins et les accotements. A ce jour elle intervient uniquement les chemins et fossés qui lui appartiennent afin de desservir la zone agricole.

Il est proposé de désigner comme représentant M. FISCHER, vice-président délégué à la biodiversité et aux espaces naturels et agricoles du Symalim.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **DESIGNE** Monsieur Matthieu FISCHER, Vice-président à la biodiversité et aux espaces naturels et agricoles, en tant que représentant du Symalim au sein de l'association foncière Vaulx-en-Velin/Décines.

2020-053 Demande de subvention auprès la Direction Départementale des Territoires du Rhône pour l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel Jonage » - Année 2021

Madame la Présidente donne la parole à Mme SIBUE-ALLART pour présenter ce point.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter auprès de la Direction Départementale des Territoires du Rhône une subvention pour l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel Jonage » et à signer tous les documents y afférents.
- **DIT** que cette recette pour l'exercice 2021 d'un montant prévisionnel de 22 114,78 € sera inscrite au budget principal du SYMALIM en section de fonctionnement.

2020-054 Assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel et convention de gestion administrative des dossiers de sinistres par le cdg69

Madame la Présidente donne la parole à Mme TOURVIELLE pour présenter ce point.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** les taux des prestations négociés pour le SYMALIM par le cdg69 dans le contrat-cadre d'assurance groupe.
- **ADHERE** au contrat-cadre d'assurance groupe à compter du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2024 pour garantir le SYMALIM contre les risques financiers des agents affiliés au régime CNRACL dans les conditions présentées à l'annexe 1.
- **ADHERE** au contrat-cadre d'assurance groupe à compter du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2024 pour garanti le SYMALIM contre les risques financiers des agents affiliés au régime général (IRCANTEC) dans les conditions présentées à l'annexe 1.
- **AUTORISE** la Présidente à signer le certificat d'adhésion tel reproduit en annexe 2 ainsi que tout autre document nécessaire à cette adhésion et tout avenant éventuel ;
- **APPROUVE** le montant des frais relatifs à la gestion des dossiers ;
- **DIT** que cette dépense sera inscrite au budget principal du SYMALIM en section de fonctionnement.

2020-055 Avenant n°1 au contrat de délégation de service public (DSP) pour l'exploitation et l'animation du Grand Parc et la gestion de la piste mode doux de l'Anneau bleu sur les berges du Canal de Jonage

Madame la Présidente donne la parole à Mme SIBUE-ALLART pour présenter ce point.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'avenant financier reprenant les modifications explicitées ci-dessus d'un montant de 242 700 €.
- **DIT** que cette recette sera imputée au Budget principal du Symalim – Section de fonctionnement.

2020-056 Avenant n°1 au Bail Emphytéotique Administratif de la ferme des Violettes

Madame la Présidente donne la parole à Mme SIBUE-ALLART pour présenter ce point.

Monsieur QUINIOU demande des précisions sur la localisation des parcelles.

Monsieur THERBAULT et Madame DESCOURS demandent qu'une présentation du projet puisse être prévue. Il est convenu qu'une présentation-visite des installations de la ferme des Violettes puisse être demandée à Mme Achard et organisée en lien avec elle.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** la Présidente du SYMALIM à signer l'avenant n°1 au Bail Emphytéotique Administratif selon les conditions exposées ci-dessus et présentées en séance.

2020-057 Décision modificative n°1 du Budget principal du SYMALIM exercice 2020 - Section de fonctionnement et d'investissement

Madame la Présidente donne la parole à Mme TOURVIEILLE pour présenter ce point.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du Budget principal du Symalim- exercice 2020 – telle que présentée.

2020-058 Décision modificative n°1 du Budget Annexe Navette Fluviale du Canal de Jonage du SYMALIM exercice 2020 - Section de fonctionnement

Madame la Présidente donne la parole à Mme TOURVIEILLE pour présenter ce point.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du Budget annexe « Navette Fluviale du Canal de Jonage » du Symalim- exercice 2020 – telle que présentée.

Questions diverses :

Monsieur QUINIOU explique le projet de construction d'un lycée sur Meyzieu nécessite de réaliser des mesures compensatoires pour l'habitat de l'œdicnème, espèce protégée présente sur le site du projet. Il demande s'il serait possible de réaliser ces mesures sur le Grand Parc.

Monsieur ATHANAZE indique qu'il est très favorable à un tel projet qui s'inscrirait dans le plan Œdicnèmes de la Métropole.

Les services de Meyzieu prendront attache auprès du Symalim.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 16h00.

La Présidente,
Catherine CREUZE

